

La loi sur les Territoires du Nord-Ouest

Les raisons qui justifient cette augmentation sont fort simples. Même si je savais que le Conseil et de nombreux habitants des territoires du Nord-Ouest appuient ce bill, j'ai rencontré à mon bureau le nouveau maire d'Inuvik qui m'a confirmé qu'ils l'appuient avec énergie. Sauf erreur, le chef Johnny Charlie de Fort McPherson a exposé son opinion à la radio aujourd'hui et a déclaré qu'il l'appuie.

Je sais que certains s'en méfient et je présume que le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) voudra fournir des précisions à ce sujet, mais je crois qu'à tout prendre, il est juste de dire que le conseil, qui compte actuellement 15 membres, est trop restreint pour représenter convenablement les divers aspects culturels et géographiques des Territoires du Nord-Ouest. Il est également juste de faire remarquer qu'en ce moment où nous évoluons vraiment vers un gouvernement responsable dans les Territoires du Nord-Ouest, il faudra entreprendre de longues consultations de nature politique qu'un conseil de 22 membres pourra effectuer beaucoup plus efficacement qu'un conseil de 15 membres, étant donné l'étendue du territoire dont les membres du conseil doivent s'occuper, la dispersion de la population et les différences culturelles.

Je devrais également signaler à la Chambre, que je me suis entretenu du bill à l'étude avec le représentant spécial du premier ministre (M. Trudeau), l'honorable M. Drury. Il l'a étudié et il m'a dit qu'il appuie fermement cette mesure qui lui semble être un pas dans la bonne voie. Cette mesure va évidemment dans le sens que nous envisageons tous, je crois, soit celui d'une plus grande autonomie et d'un gouvernement responsable, mais—et j'insiste sur ce point parce que les députés de l'opposition, surtout ceux qui veulent se montrer prudents à l'égard de ce projet de loi, s'y sont attardés—le bill ne limite pas les choix constitutionnels que nous et les Territoires du Nord-Ouest devons examiner dans l'avenir. Je pense qu'il est important de le reconnaître.

En dernier lieu, j'aimerais insister sur l'urgence de cette mesure. De par la loi, le mandat du conseil expire le 31 mars prochain, ce qui veut dire qu'il doit se tenir des élections peu après cette date. C'est le directeur général des élections qui s'en occupera et, il aimerait évidemment avoir le plus de temps possible pour se préparer. Étant donné l'appui général manifesté à l'égard du projet de loi, l'urgence de la question et le fait que le bill n'entrave aucunement les choix constitutionnels que nous examinerons, j'espère que les députés consentiront à faire franchir aujourd'hui même à ce bill les trois étapes de lecture.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat sur ce bill attendu depuis déjà trop longtemps. Ce projet de loi ne fait qu'entériner ce que les membres du conseil territorial des Territoires du Nord-Ouest réclamaient depuis fort longtemps.

De ce côté-ci de la Chambre, il y a bien longtemps que nous demandions cette modification à la loi mais il a fallu attendre l'automne dernier pour que le ministre juge bon de présenter cette nouvelle mesure. A cette époque, nous lui avons dit que nous étions prêts à faire adopter ce bill très rapidement et même de disposer des trois lectures dans la même journée.

[M. Faulkner.]

Nous sommes toujours disposés à le faire. Nous serions heureux que le bill passe en première, deuxième et troisième lectures. Malheureusement, les députés du parti néo-démocrate ne sont pas disposés à s'y engager.

● (1440)

Comme l'a dit le ministre, la question est urgente. Pourquoi urgente? C'est bien simple. Le conseil territorial a demandé ce changement. Étant donné l'énorme étendue de territoire qu'ils représentent, le conseil estime que 15 membres seulement ne sont pas suffisants. A son avis, ceux-ci ne peuvent représenter utilement des gens qui sont dispersés à travers les territoires.

Il y a une semaine environ, j'étais moi-même là-bas et j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec les membres du Conseil territorial. Un conseiller m'a dit que pour aller visiter une communauté isolée, il devait fréter un avion spécial. Pour lui cela veut dire fréter l'appareil, passer la journée dans la communauté qu'il représente, et repartir, ce qui lui coûte environ \$500. Il m'a dit également que les communautés de ce genre étaient nombreuses dans sa circonscription. On voit qu'il est presque impossible pour les 15 membres désignés de représenter vraiment bien les gens de la région. C'est l'avis des membres du Conseil territorial.

En prévision d'une augmentation du nombre de ses membres, le conseil a adopté le 27 octobre 1978 une ordonnance établissant 22 circonscriptions, avec 22 membres pour représenter chacune d'elles. L'article 2 du bill à l'étude prévoit l'approbation rétroactive de cette ordonnance. Comme le ministre l'a fait remarquer, le mandat du conseil des territoires du Nord-Ouest expire le 31 mars 1979. C'est pourquoi les membres du conseil territorial se sont rendus à Ottawa avant Noël. D'après le ministre, ils cherchaient à se gagner des appuis; mais je ne suis pas d'accord. Lorsque les membres d'un gouvernement provincial ou territorial se rendent à Ottawa pour rencontrer le ministre et les membres de l'opposition on ne peut prétendre qu'il s'agisse de manœuvres de couloir. Ils font simplement leur travail. Ils cherchent à représenter leurs provinces ou leur territoire.

M. Faulkner: C'est ce que je voulais dire.

M. Neil: Malheureusement, le Nouveau parti démocratique n'a pas jugé bon de s'engager à disposer des trois lectures de cette mesure aujourd'hui. Au cours d'entretiens avec les membres du conseil législatif, la semaine dernière, ces derniers ont dit qu'il était bien possible que si cette loi n'était pas étudiée rapidement, il leur faudrait tenir leurs élections conformément aux anciennes dispositions de la loi. Autrement dit, on n'élirait que quinze membres au lieu de 22, et il se passera encore quatre années avant qu'il y ait un nombre suffisant de représentants au conseil.

J'éprouve une certaine déception à propos de ce bill. Depuis assez longtemps, le conseil territorial a demandé au ministre de modifier la loi. Le conseil deviendrait une assemblée; et au lieu d'être appelés membres du conseil territorial, ces personnes s'appelleraient membres de l'assemblée législative. Malheureusement, le ministre n'a pas jugé bon d'inclure cela dans le bill.